# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

**RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2025-04**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'UN règlement numéro 2025-04 de la Municipalité de Sainte-Barbe, adopté par la résolution 2025-06-08 du 2 juin 2025, pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 573 000 $ incluant des coûts directs de 424 593 $ et des frais incidents généraux de 148 407 $, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE le règlement peut être résumé ainsi :

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt afin de réaliser des travaux de pavage sur la rue des Moissons et la rue des Récoltes.

QUE le règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

**DONNÉ à Sainte-Barbe ce 3e jour de juin deux mille vingt-cinq.**



**Chantal Girouard**
**Directrice générale, greffière-trésorière**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 03 juin 2025 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3e jour de juin 2025.



**Chantal Girouard**
**Directrice générale, greffière-trésorière**